

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2021 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 janvier 2021 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Benoit

Excusés : Sylvie Sonnier et Norbert Moulin

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits proposés.

2 – Droit de préemption

Vente d'un terrain appartenant à Monsieur LOPEZ Patrick au profit de Monsieur PAYET Vincent, situé Rue de la Mairie, pour un montant de 73 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter.

3 – Affectation des marchés de travaux pour l'aménagement de la terrasse du commerce multiservices

Cette délibération est ajournée du fait que certains lots ne sont pas couverts par l'appel d'offres.

4 – Remise gracieuse des loyers du commerce multiservices « Le Champenois »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en matière d'aide économique, seules la Région et les intercommunalités sont compétentes. La compétence des communes est ainsi strictement limitée à certaines actions indirectes, soit en faveur des commerces lorsque la collectivité agit en qualité de bailleur, soit en faveur des personnes physiques ayant subi des pertes de revenu, au titre de l'action sociale.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers, dans le cadre de la crise sanitaire que nous subissons et afin de maintenir l'activité économique sur le territoire, d'accorder une exonération des loyers du Champenois. En effet, la commune étant bailleur du commerçant, elle peut accorder une exonération de loyer par des remises gracieuses.

Monsieur le Maire propose donc d'accorder des remises gracieuses au commerce multiservices « Le Champenois » et propose **de porter le loyer à 439.80€ TTC au lieu de 879.60 € TTC comme indiquée dans le Bail commercial signé le 4 septembre 2019, chez Maître Rossi, Notaire à Serrières, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire de procéder aux écritures comptables.

5 – Acquisition terrain Osternaud

La commune se porte acquéreur d'un tènement immobilier figurant au cadastre sous le numéro A 912 pour une contenance de 450 m², appartenant à Madame Isabelle Osternaud, au pris de 700 € afin d'y implanter un transformateur pour renforcer le réseau électrique de la rue du port.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'acquisition et charge le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6 – Convention SDE07 – Giratoire de Champagne

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, la commune de Champagne peut désigner, par convention, le SDE07 comme maître d'ouvrage unique :

- des opérations de mise en œuvre d'installation d'un génie civil de communications électroniques réalisées en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité, et éventuellement d'éclairage public, relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07

ou

- de la réservation pour l'installation d'un génie civil de télécommunication (électroniques) réalisés en concomitance avec les travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité, et éventuellement d'éclairage public, relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07

Pour l'opération suivante : Giratoire de Champagne

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et charge le Maire de la signer.

7 – Présentation du site internet

8 – Informations diverses

La séance est levée à